BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 188

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

814 060 984 RCS Saint-Brieuc.
CIP HOLDING.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 434500.00 EUR.
Adresse : 14, Rue Becquerel, 22400 Lamballe-Armor.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : CIP AUTOMATION S. A. S. au capital de 30.700 € 14 rue Becquerel LAMBALLE 22400 LAMBALLE-ARMOR 452 588 130 RCS SAINT BRIEUC (Société Absorbante) _____ CIP HOLDING S.A.S. au capital de 434.500 € 14 rue Becquerel LAMBALLE 22400 LAMBALLE-ARMOR 814 060 984 RCS SAINT BRIEUC (Société Absorbée) _____ AVIS DE PROJET DE FUSION _____ 1. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BETTON (Ille & Vilaine) du 25 août 2021, la société CIP HOLDING ferait apport à titre de fusion à la société CIP AUTOMATION de la totalité de son patrimoine. 2. Evaluation de l'actif et du passif de la société CIP HOLDING dont la transmission à la société CIP AUTOMATION est prévue : - Actif : 1.061.983 € - Passif : 154.438 € Soit un actif net transmis d'un montant positif de 907.545 €. 3. Il a été stipulé que la fusion produirait effet à compter rétroactivement du 1er avril 2021 tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. En conséquence, toutes les opérations actives et passives effectuées par la société CIP HOLDING depuis le 1er avril 2021 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société CIP AUTOMATION. 4. Le rapport d'échange est fixé à : 12,474 actions de la Société Absorbée donnent droit à 1 action de la Société Absorbante. Au cas où ce rapport d'échange ne permettrait pas pour l'associé unique de la Société Absorbée la création d'un nombre entier d'actions de la Société Absorbante, le nombre global d'actions sera en conséquence arrondi à l'unité la plus proche. La fusion de la société CIP HOLDING sera donc rémunérée par l'attribution à l'associé unique de ladite société de 3.483 actions de 10 € chacune de valeur nominale à créer par la société CIP AUTOMATION, dont le capital sera ainsi augmenté de la somme de 34.830 € pour être porté de 30.700 € à 65.530 €. 5. Le montant prévu de la prime de fusion s'élève à 872.582 €. Le montant de la prime de fusion n'est donné qu'à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'associé unique de la Société Absorbante. 6. Annulation de la participation de la Société Absorbée dans la Société Absorbante et réduction corrélative du capital d'un montant de 30.700 €. 7. Oppositions : les créanciers des sociétés CIP AUTOMATION et CIP HOLDING dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la

fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce. 8. Ce projet de fusion a été déposé le 25 août 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-BRIEUC au nom des deux sociétés. Pour avis, Le Président de la société CIP AUTOMATION Le Président de la société CIP HOLDING.

